

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Secrétariat Général du Gouvernement

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail- Justice- Solidarité

DECRET N° D/98/-----²²⁸-----/PRG/SGG
Portant nomination du Directeur Général de la
Compagnie Nationale Air-Guinée.

Le Président de la République

Vu, la Loi Fondamentale ;

Vu, le Décret N° D/92/252/PRG portant restructuration de la Compagnie Nationale Air- Guinée ;

Vu, le Décret N° D/96/098/PRG/SGG du 9 juillet 1996, portant nomination du Premier Ministre ;

Vu, le Décret N° D/96/099/PRG/SGG du 10 juillet 1996, portant nomination des membres du Gouvernement, modifié par les Décrets N° D/97/013/PRG/SGG du 14 février 1997, portant remaniement partiel du Gouvernement et N° D/97/245/PRG/SGG du 12 octobre 1997, portant remaniement Ministériel du Gouvernement ;

Vu, le Décret D/96/111/PRG/SGG du 29 août 1996 portant attributions des membres du Gouvernement,

DECRETE

Article 1^{er} :

Monsieur Sekou SANGARE, précédemment Conseiller Technique à l'Administration et Contrôle des Grands Projets (ACGP), est nommé Directeur Général de la Compagnie Nationale Air- Guinée, en remplacement du Commandant Antoine CROSS.

Article 2 :

Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République de Guinée.

Conakry, le 25 NOVEMBRE 1998


Général Lansana CONTE